

1. COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BLAVET BELLEVUE OCEAN

2. 1 Allée de Ti Neue – ZA de Bellevue - 56700 MERLEVENEZ 3. Tél. 02 97 65 62 90 – Fax. 02 97 65 68 40

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Du mercredi 8 mars 2017

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, le mercredi huit mars, Le Conseil communautaire s'est réuni à 19H au siège de la communauté de communes à Merlevenez, sous la présidence de M. Jacques LE LUDEC.

Convocations envoyées le 02-03-2017 Compte-rendu affiché le 14-03-2017

Kervignac	LE LUDEC	Jacques	présent
	LE FLOCH	Elodie	présente
	LE VAGUERESSE	Serge	présent
	ROBIC-GUILLEVIN	Christelle	présente
	LE PALLEC	Jean-Marc	A donné pouvoir à S. LE VAGUERESSE
	NOEL-WILLIOT	Martine	présente
	OLLIER	Sébastien	absent
	ALLANIC-LE MORLEC	Emmanuelle	présente
	GREGORI	Laurent	présent
Merlevenez	CORLAY	Jean-Michel	A donné pouvoir à C. JAFFRE
	PARE	Martine	présente
	JAFFRE	Claude	présent
	LE BRAS	Christine	présente
Nostang	GOURDEN	Jean-Pierre	présent
	TANCREZ	Sandrine	présente
Sainte-Hélène	LE FUR	Pierric	A donné pouvoir à H. DANEL
	DANEL	Hélène	présente
Plouhinec	LE FORMAL	Adrien	A donné pouvoir à A. LEANNEC
	LE QUER	Marie-Christine	absente
	SEVELLEC	Loïc	présent
	LEANNEC	Armande	présente
	LE BORGNE	Jean-Joseph	présent
	LE CHAT	Sophie	présente
	TALLEC	Stéphanie	présente

Présents : 18 Votants : 22

Secrétaire de séance : Jean-Pierre Gourden

Présentation du programme de parrainage la Mission locale.

En introduction au Conseil communautaire, Mme Auffrey, directrice adjointe et M. Frédéric Lois, chargé d'insertion professionnel à la Mission locale, sont venus présenter le dispositif de parrainage, qui permet à des professionnels d'accompagner des jeunes et de les conseiller pendant quelques mois.

1. Approbation du conseil communautaire du 9 février 2017

Rapporteur: Jacques LE LUDEC

Monsieur Le Président met aux voix le compte rendu de la réunion du conseil communautaire du 9 février 2017.

Après délibération, le compte rendu du conseil communautaire est adopté à l'unanimité par les membres présents et représentés.

1. Débat d'orientation budgétaire budget principal

Le compte administratif provisoire 2016 laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 859 417 € et un excédent d'investissement de 316 273 €, soit un total de 1. 175 million.

Concernant les dépenses de fonctionnement de la collectivité en 2017

Les nouvelles compétences imposées par la Loi Notre devraient avoir peu d'impact sur les dépenses de fonctionnement en 2017.

Dépenses de personnel

Plusieurs modifications en 2017:

- Mise en place du régime indemnitaire de fonction et de sujétion (RIFSEEP) voté au dernier conseil, augmentation de 0.6% du point d'indice)
 - non-remplacement d'un agent partant à la retraite
 - refonte du poste d'accompagnement socio-professionnel sur les Chantiers d'insertion
 - financement du poste d'accueil à 25% sur le budget Remoulin
 - augmentation temps de travail de plusieurs agents à temps partiel (agent de maintenance et urbanisme)
 - Création d'un poste de police municipal

L'ensemble de ces modifications entraîne une légère augmentation de charge estimée à environ 10 000 € sur l'année (4 000€ liés au recrutement, 4 000€ liés au passage au RIFSEEP, 2 000€ lié à l'augmentation du point d'indice).

Présentation des effectifs actuels

43 titulaires (dont 20 aides à domicile mises à disposition)

32 non-titulaires (dont 24 agents en insertion)

Soit 75 agents au total

Soit 31 agents publics (hors contrats d'insertion et mises à disposition)

Le salaire moyen mensuel net à payer est de 1 168€ par mois et par équivalent temps plein en incluant le Service d'Aide à Domicile et de 1 277€ par mois sans le service d'aide à domicile.

Subventions et participations

Il est proposé de reconduire les subventions et participation de 2016 aux associations et organismes extérieurs.

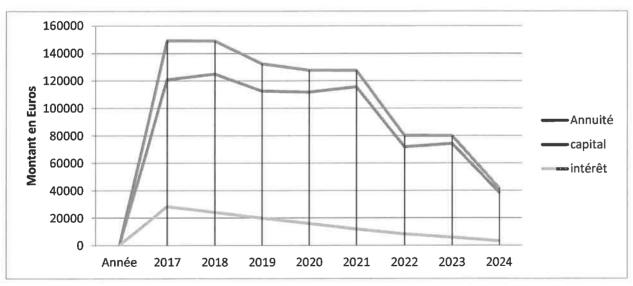
	2015	2016	Prévision 2017
Dépenses réelles	2 375 900	2 174 022 €	2 500 000 €
Dont dépenses de personnel	1 598 154	1 551 254 €	1 700 000 €
Dont dépenses à caractère général	373 439	370 693 €	390 000 €
Dont autres charges de gestion courante (hors charges financières)	287 383	182 300 €	200 000 €

L'endettement

Un nouvel emprunt a été contracté en 2016 avec la Caisse de Dépôt et de consignation. Les annuités diminueront nettement à compter de 2021 (baisse de 70 000€).

Encours de la dette

	2015	2016	2017
Echéances annuelles	134 230 €	149 480 €	149 213 €
Dont capital	101 630 €	116 800€	120 891 €
Dont intérêts	32 600 €	32 680 €	28 321 €



Recettes de fonctionnement

Les recettes des impôts locaux ont permis une recette de 845 414 € en 2016, contre 843 644€ en 2015. Une augmentation des taux est prévue pour 2017, de manière à solidifier les recettes et à prévoir d'éventuels investissements, alors que la dotation de fonctionnement va encore diminuer. Cette augmentation devra générer 80 000 € de recette supplémentaire environ.

	2014	2015	2016	2017
Recettes réelles	2 570 000	2 894 600	2 500 125 €	2 600 000

Dépenses d'investissement

	2014	2015	2016	2017
Dépenses	536 995 €	249 600€	195 054 €	(Dont 120 891 € de
réelles	(dont 153 000 € de	(dont 110 000 € de	Dont 114 110 € de	dépenses
	dépenses	dépenses financières)	dépenses	financières)
	financières)		financières	

Tableau prévisionnel d'investissement

Programmes principaux d'investissements	2017	
Véhicule ACTE, CNP	50 000€	
plaque FTTH	450 000 €	
Achat parcelle parking BBO et aménagement	80 000€	
entretien et renouvellement du patrimoine	20 000 €	

Recettes d'investissement

	2015	2016	2017
Recettes réelles	371 870 €	130 000 € (FCTVA et reste-à	FCTVA, emprunt Caisse de Dépôt
		réaliser salle de sports)	pour le FTTH

Ligne de Trésorerie

Au 1er janvier 2017, la ligne de Trésorerie ouverte de 1 000 000€ n'est pas utilisée.

Conformément aux dispositions de la loi NOTRe, modifiant les articles L2312-1, L3312-1 et L5211-36 du CGCT, le débat d'orientation budgétaire doit faire l'objet d'un débat et d'un vote formel de l'assemblée. Les éléments seront transmis aux communes membres et publiés sur le site Internet de la collectivité.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les élus présents et représentés décident : _d'approuver les orientations budgétaires proposées.

2. Débat d'orientation budgétaire Service public d'élimination des déchets

Le compte administratif provisoire 2016 laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 30 305 € et un excédent d'investissement de 304 650 €.

Les tarifs pour 2017 restent inchangés.

En 2017, le service public d'élimination des déchets a pour objectif l'ouverture d'une plateforme de stockage de déchets verts près des services techniques de Kervignac et d'engager les travaux pour la réhabilitation de la déchèterie de Merlevenez.

Pour la plateforme de Kervignac, les investissements portent sur la mise en place du contrôle d'accès (barrière, borne et distribution des cartes d'accès) pour un budget prévisionnel de 15 000 €. Les autres travaux seront pris en charge par la commune de Kervignac.

Une somme de 88 000 € sera budgétisée pour la mission de maitrise d'œuvre et les missions administratives pour les travaux de la déchèterie.

Les futurs travaux relatifs à la réhabilitation de la déchèterie seront inscrits en totalité sur le budget 2017, cependant, ils s'achèveront sans doute sur 2018. L'estimation actuelle est de 1 800 000€, ce montant sera revu en fonction des choix de mode constructif retenu.

La principale dépense de fonctionnement sera l'accompagnement à la structuration d'une démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale dans le cadre du programme Zéro Déchet Zéro Gaspillage pour un montant de 69 450 €. Cette mission sera subventionnée par l'ADEME à hauteur de 70%.

Il est envisagé d'installer un composteur collectif en pied d'immeuble sur la commune de Plouhinec pour un budget de 3 900 € incluant l'accompagnement à la mise en œuvre, l'installation et le suivi pendant 1 an.

L'accompagnement pour le pavillon de compostage du lycée Ker Anna reviendra à 2 000 € pour l'année 2017. Ces actions sont subventionnées par l'ADEME dans le cadre du programme de réduction des déchets verts.

Peu d'investissements seront réalisés sur les contenants :

- stock de conteneurs individuels : un ajustement sera peut-être nécessaire en cours d'année pour un budget prévisionnel de 2 500 €
- stock de composteurs individuels : une commande de 200 composteurs sera nécessaire dans le courant de l'année 2017 pour un budget prévisionnel de 9 000 €
- le renouvellement de quelques colonnes à verre est envisagé pour un budget prévisionnel de 6 500 € (acquisition de 5 colonnes de 4 m³)

Les frais de communication concerneront :

- les outils à réaliser pour la démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale (flyers, affiches, invitation réunions ...),
- un guide à destination des associations,
- l'organisation de la 4ème édition du Salon de la Récup' pour un montant prévisionnel de 17 000€.

L'annuité pour 2017 sera de 85 270,64 € (78 571,44 € en capital et 6 699,20 € en intérêts).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les élus présents et représentés décident :

_d'approuver les orientations budgétaires proposées pour le budget du service public d'élimination des déchets.

3. Débat d'orientation budgétaire Service public d'assainissement non-collectif

Le compte administratif provisoire 2015 laisse apparaître un déficit de fonctionnement de 202 € et un déficit d'investissement de 8 108 €. Ces déficits sont liés à un décalage des recettes des opérations de réhabilitations, pour 2017, un résultat positif est attendu.

Les tarifs du SPANC n'ont pas été révisés pour l'année 2017.

Les dépenses de fonctionnement pour 2017 sont liées :

- Aux charges de personnel,
- Aux prestations du bureau d'études pour les réhabilitations,
- Aux travaux pour les réhabilitations,
- Aux petits équipements nécessaires au fonctionnement du service.

Les recettes de fonctionnement proviennent des subventions de l'Agence de l'Eau et des redevances perçues par les usagers.

Environ 370 contrôles de bon fonctionnement seront facturés sur l'année 2017 (campagne de contrôles de Merlevenez) pour une recette totale de 35 300 €.

Désormais les redevances sont facturées au fur-à-mesure des contrôles (par trimestre).

Les autres contrôles (conceptions, réalisations et cessions immobilières) représenteront une recette estimative de 16 500 €.

En 2017, il est prévu environ 40 réhabilitations pour lesquelles il faudra comptabiliser les frais pour les études de sol, les travaux, les frais d'huissier et la maitrise d'œuvre.

Ces charges seront compensées par le forfait animation, les subventions de l'Agence de l'Eau et le paiement du solde par les usagers.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les élus présents et représentés décident :

_d'approuver les orientations budgétaires proposées pour le budget du service public d'assainissement non-collectif.

4. Débat d'orientation budgétaire Budget Village de Remoulin

Le compte administratif provisoire 2016 laisse apparaître un excédent de fonctionnement de l'exercice de 39 267 € et un déficit d'investissement de 8 665 € (travaux pour la terrasse, busage de la parcelle et achat de mobilier)

En 2017, des travaux d'entretien peuvent être prévus : peinture des gîtes, renouvellement des radiateurs, d'éléments de la cuisine et amélioration de l'éclairage extérieur.

Pour 2017, une somme est à provisionner car un procès est en cours.

Le remboursement d'emprunt est de 10 666€ de capital et de 2 590€ d'intérêt, soit 13 256€ d'annuité. L'emprunt se termine en 2030.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les élus présents et représentés décident :

_d'approuver les orientations budgétaires proposées pour le budget Village de Remoulin

5. Débat d'orientation budgétaire Budget bâtiment scolaire et périscolaire Sainte-Hélène

Le budget annexe présente un excédent d'investissement de 10 508 €.

Suite à des mauvais conseils de la Trésorerie, la commune de Sainte-Hélène doit à nouveau délibérer lors du prochain budget pour pouvoir verser les sommes prévues par la convention et le plan de financement, pour rappel :

FINANCEURS	montant	Demandé/acquis
Département 2017	125 000 €	demandé
Département 2018	125 000 €	demandé
Etat DETR 2017	211 500 €	demandé
Fonds de soutien à l'investissement local 2016	400 000 €	accordé
Région contrat de Partenariat (enveloppe 2015-2016)	553 168 €	accordé
Fonds Européens (LEADER)	50 000 €	demandé
Réserve parlementaire	20 000 €	demandé
Emprunt de la Commune	250 000 €	
Emprunt de la commune à 0% CAF	150 000 €	
CAF (sous réserve d'associer la DDCS et la PMI au projet)	50 000 €	
Autofinancement et donations	65 332 €	
TOTAL	2 000 000 €	
Reste à financer	- €	
Estimation du coût du projet	2 000 000 €	'44.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les élus présents et représentés décident :

_d'approuver les orientations budgétaires proposées pour le budget bâtiment scolaire et périscolaire Sainte-Hélène.

6. Questions diverses